RCS : GRENOBLE
Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02417
Numéro SIREN : 844 658 567
Nom ou dénomination : A.S.P.E.

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/011517

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE .....

..... *GRENOBLE*

Date : 10/09/2020

1536277

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/011517**
n°de gestion : **2018B02417**
n°SIREN : **844 658 567 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 10/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.S.P.E. - Société par actions simplifiée
94 rue de L'eygala 38430 Moirans -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels

1536277

BILAN ACTIF

	ACTIF	31/12/2019 13mois		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions, brevets et droits similaires			
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations corporelles			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, matériel et outillage	179 933	3 124	176 809
	Autres immobilisations corporelles	75 797	3 430	72 367
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	Immobilisations financières (2)			
	Participations mises en équivalence			
	Autres participations	15		15
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	150		150
	Total II	255 896	6 554	249 342
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**			
	Matières premières, approvisionnements	4 440		4 440
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et acomptes versés sur commandes			
	Créances (3)			
	Clients et comptes rattachés	64 014		64 014
	Autres créances	4 094		4 094
	Capital souscrit - appelé, non versé			
	Valeurs mobilières de placement			
	Disponibilités	10 803		10 803
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)			
	Total III	83 351		83 351
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecarts de conversion actif (VI)			
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	339 247	6 554	332 693

TRIBUNAL de COMMERCE
Déposé au GREFFE le :
Sous le N° 11517

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	31/12/2019 13 mois
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 25 000)	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	
	Ecarts de réévaluation	
	Réserves	
	Réserve légale	
	Réserves statutaires ou contractuelles	
	Réserves réglementées	
	Autres réserves	
	Report à nouveau	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	15 498
	Subventions d'investissement	
	Provisions réglementées	
	Total I	40 498
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs	
	Avances conditionnées	
	Total II	
PROVISIONS	Provisions pour risques	
	Provisions pour charges	
	Total III	
DETTES (1)	**Dettes financières**	
	Emprunts obligataires convertibles	
	Autres emprunts obligataires	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	250 465
	Concours bancaires courants	
	Emprunts et dettes financières diverses	1 098
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
	Dettes d'exploitation	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 940
	Dettes fiscales et sociales	21 342
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
	Autres dettes	350
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	
	Total IV	292 195
	Ecarts de conversion passif (V)	
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	332 693

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an 292 195

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019 13mois		
	France	**Exportation**	**Total**
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	161 518		161 518
Production vendue de services			
Chiffre d'affaires NET	161 518		161 518
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			
Autres produits			1
Total des Produits d'exploitation (I)			161 518
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements			15 332
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			4 440 -
Autres achats et charges externes *			85 426
Impôts, taxes et versements assimilés			160
Salaires et traitements			24 804
Charges sociales			6 617
Dotations aux amortissements et dépréciations			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 554
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Autres charges			15
Total des Charges d'exploitation (II)			134 468
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			27 050
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019 13mois
Produits financiers	
Produits financiers de participations (3)	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	
Autres intérêts et produits assimilés (3)	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Différences positives de change	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total V	
Charges financieres	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Intérêts et charges assimilées (4)	8 817
Différences négatives de change	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	
Total VI	8 817
2. Résultat financier (V-VI)	8 817-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	18 233
Produits exceptionnels	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	
Total VII	
Charges exceptionnelles	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	
Total VIII	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	2 735
Total des produits (I+III+V+VII)	161 518
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	146 020
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	15 498

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier 844
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

A.S.P.E.
SAS au capital de 25000 €
Siège social : 94 rue de l'Eygala
38430 MOIRANS
844658567 RCS GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

I – SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de notre société, au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires net s'est élevé à la somme de 161 517,53 €.

Ce chiffre d'affaires est constitué exclusivement de ventes de marchandises.

Le total des produits d'exploitation ressort à 161 518,41 €.

Nos charges d'exploitation s'élèvent à 134 468,00 €.

Les postes de charges les plus importants sont les suivants :

	Exercice clos
• Achats de matières premières :	15 332,23 €
• Autres achats et charges externes :	85 425,58 €
• Salaires et traitements :	24 804,10 €
• Charges sociales :	6 616,87 €
• Dotations d'exploitation :	6 554,00 €

Il ressort un résultat d'exploitation à 27 050,41 €.

Le résultat financier s'élève à -8 817,08 €.

Le résultat exceptionnel est de 0,00 €.

En conséquence, après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre exercice se solde par un résultat de 15 498,33 €.

Le total des charges se monte à 146 020,08 € pour un total de produits de 161 518,41 €. A la date de clôture de l'exercice, le total du bilan s'élève à 332 693 €.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

II – SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Aucun événement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice d'une importance telle qu'il soit nécessaire de le mentionner dans notre rapport.

III – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Il est rappelé qu'il s'agit du premier exercice comptable.

IV – AFFECTATION DU RESULTAT

L'exercice clos le 31/12/2019 fait ressortir **un résultat de 15 498,33 €** que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- **Au poste "Réserve légale" la somme de** **2 500,00 €**
- **Au poste "Autres réserves" la somme de** **12 998,33 €**

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établirait ainsi :

Capital social :	**25 000 €**
Réserve légale :	**2 500 €**
Autres réserves :	**12 998 €**
Report à nouveau :	**0 €**
	========
Situation nette :	**40 498 €**

V – RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que, s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

VI – DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

VII – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L.232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

VIII – CONTROLES, PRISES DE PARTICIPATIONS, REGULARISATIONS DES PARTICIPATIONS RECIPROQUES ET ACTIONS D'AUTOCONTROLE

Notre société ne détient aucune participation dans d'autres sociétés. Elle ne contrôle aucune autre société au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

La société ne détient aucune participation réciproque, ni actions d'autocontrôle.

IX – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce.

X – PERSPECTIVES D'AVENIR

La société espère maintenir son chiffre d'affaires dans l'avenir.

*
* *

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice précédent tels qu'ils viennent de vous être présentés, et de donner quitus pour cet exercice à votre Président.

Gérard GOMES
Président



A.S.P.E.
SAS au capital de 25000 €
Siège social : 94 rue de l'Eygala
38430 MOIRANS
844658567 RCS GRENOBLE

RAPPORT SPECIAL DU PRESIDENT SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR LES ARTICLES L.227-10 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Chers associés,

En application des dispositions des articles précités du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles conclues ou poursuivies au cours de l'exercice écoulé entre la société et l'un de ses dirigeants ou associés :

Monsieur Gérard GOMES, Président associé :

- **Compte courant** ouvert dans les livres de notre société, dont le solde créditeur s'élève à 1 098 euros à la date de clôture de l'exercice. Ce compte courant n'a pas été rémunéré au titre de l'exercice écoulé.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

Gérard GOMES
Président



A.S.P.E.
SAS au capital de 25000 €
Siège social : 94 rue de l'Eygala
38430 MOIRANS
844658567 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 7 SEPTEMBRE 2020

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Le sept septembre deux-mille-vingt, à dix-huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation du Président.

Sont présents :

- **Monsieur Gérard GOMES**
  Propriétaire de quatre-vingt-seize actions, ci 96 actions

- **Madame Thérèse GOMES**
  Propriétaire de quatre actions, ci 4 actions

Total des parts des associés présents : 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Monsieur Gérard GOMES préside la séance, en qualité de Président associé.

Le Président de séance constate que tous les associés sont présents ou régulièrement représentés. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président déclare que toutes les formalités requises à la convocation des associés ont été respectées et que ces derniers ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi, tous les documents prescrits par le Code de commerce leur ayant été adressés ou tenus à leur disposition au siège social de la société dans les délais prévus par la loi.

Les associés, sur demande du Président, lui donnent acte de cette déclaration et reconnaissent la validité de la convocation.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, et approbation de ces conventions ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- Le rapport de gestion sur l'activité de la société ;
- Le rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- L'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président donne lecture du rapport de gestion, du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, puis ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion sur l'activité de la société et les

GG TG

comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2019, approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un résultat de **15 498,33 €**.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte du fait que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter **le résultat de l'exercice s'élevant à 15 498,33 €** de la manière suivante :

- **Au poste "Réserve légale" la somme de** **2 500,00 €**
- **Au poste "Autres réserves" la somme de** **12 998,33 €**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que, s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial sur les conventions relevant des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce, et reconnaissant avoir eu connaissance de la nature et des modalités essentielles de ces conventions, approuve les conclusions de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant précisé que les personnes intéressées par ces conventions n'ont pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et tous les associés.

Gérard GOMES
Associé

GG

Thérèse GOMES
Associée

TG

A.S.P.E.
SAS au capital de 25000 €
Siège social : 94 rue de l'Eygala
38430 MOIRANS
844658567 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 07/09/2020

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL RELATIF A L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter **le résultat de l'exercice s'élevant à 15 498,33 €** de la manière suivante :

- **Au poste "Réserve légale" la somme de** **2 500,00 €**
- **Au poste "Autres réserves" la somme de** **12 998,33 €**

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée générale prend acte que, s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fait à MOIRANS,

Le 07/09/2020,

Gérard GOMES
Président

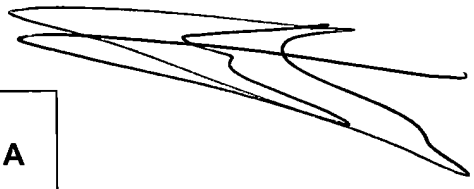

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

GG

TG